

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
DE LA SESSION DU 02 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le deux avril, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de BEGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. LE CAËR Gérard, Maire,

Présents : MM LE CAËR Gérard, DANIEL Marie-Louise, CLECH Vincent, BOETE Cécile BERNARD Noël, WAVELET Hélène, BOURDON Yves, OFFRET Arlette, KERELLO Emilienne, JAGUIN Jean-Yves, GRELET Odile, LE GALL Hervé, BERNARD Cinderella, LE BRUN Marcel, LE FLOCH Eric, Mme CHEVALLEREAU Christelle, BOUCHER Lucie, LE GLAS Nicolas, GARREC Yvon, LE BRAS Christine, SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier, ROUZIOUX Chantal,

Absents : MM. DAREAU Yves (arrivé à 18h30), LE BELLEC Yvon (arrivé 19h05), LE BALCH Annick,

Procurations : M. DAREAU Yves à Mme CHEVALLEREAU Christelle (jusqu'à 18h30), M. LE BELLEC Yvon à M. LE BRUN Marcel (jusqu'à 19h05), Mme LE BALCH Annick à M. BOURDON Yves,

Secrétaire de séance : BOUCHER Lucie

Public : 9 personnes

Monsieur le Maire ouvre cette séance essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2009 et budgets primitifs 2010.

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 19 février 2010, Monsieur Yves DAREAU fait circuler la feuille de signatures et invite les élus à faire part de leurs observations.

Madame Chantal ROUZIOUX pense « *qu'il n'est pas fidèle quant à ses remarques sur les créations d'emploi : Un adjoint technique est remplacé trois mois après son départ alors qu'un adjoint administratif est remplacé un an et demi avant sa retraite. De plus, ses réticences à l'octroi des primes n'ont pas été mentionnées.* ».

Monsieur Yvon GARREC fait remarquer « *qu'il n'a pas parlé de « droit de réponse » pour la mise en ligne des procès-verbaux des conseils municipaux (page 8). Pour assurer les permanences aux élections régionales, il fallait 48 personnes (page 11) : on a proposé 16 personnes alors que seules 11 ont été convoquées. De plus, au bureau 2, à la permanence de 8h30, aucune opposition n'était représentée* ».

Monsieur Noël BERNARD répond « *qu'il n'a pas été constaté de dysfonctionnement* ».

Monsieur Gérard LE CAËR précise que « *Monsieur Yvon GARREC a fait ce qu'il fallait* ».

Monsieur le Maire présente « *les excuses de Madame Maryvonne JAOUEN, Comptable du Trésor, en précisant qu'elle a assisté à la commission des finances* ».

Il ajoute que Monsieur Yvon GARREC a fait remarquer que « *ce n'est pas très judicieux d'organiser la session budgétaire le jour du vendredi Saint* ».

Monsieur le Maire demande « *de la sérénité au cours de cette séance et félicite le travail des services* ». Puis, il rappelle « *le déroulement de la présentation : Lecture des documents budgétaires par Monsieur Jean-Luc FELIN, Directeur Général des Services ;*

prise des délibérations au fur et à mesure, chaque dossier étant introduit par le Maire, puis commenté par l'élu référent, après chaque débat, le maire conclut ».

COMMUNE

Balance générale

LIBELLES	PREVU 2009	REALISE 2009	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS 2010 + REPORTS 2009
DEPENSES	6 968 522,00	5 290 722,45	563 042,38	7 027 342,38
FONCTIONNEMENT	4 220 320,00	3 680 848,97		4 229 700,00
INVESTISSEMENT	2 478 202,00	1 609 873,48	563 042,38	2 797 642,38
RECETTES	6 968 522,00	6 107 935,59	0,00	7 027 342,38
FONCTIONNEMENT	4 220 320,00	4 327 355,95		4 229 700,00
INVESTISSEMENT	2 748 202,00	1 780 579,64		2 797 642,38
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		817 213,14	-563 042,38	

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CLECH, Maire Adjoint, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **646 506,98 euros**, Avec 21 voix pour et 6 abstentions (MM. GARREC Yvon, LE BRAS Christine, SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier, ROUZIOUX Chantal), Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	EUROS
pour mémoire : prévision budgétaire 2009	
Virement à la section d'investissement	515 630,00
Résultat de l'exercice	
Excédent 2009 : 329 472,54	
Excédents antérieurs : 317 034,44	646 506,98
Exécution du virement à la section d'investissement	392 336,22
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)	254 170,76

BUDGET PRIMITIF 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 4 229 700 €.

On note des charges de personnels pour 1 925 000 € et des charges de gestion pour 429 800 €. Les subventions s'élèvent à 92 000 €.

Les recettes comprennent les impôts et taxes pour 2 294 000 €. Les dotations et subventions seront de 1 493 000 €, dont 997 000 € pur la Dotation Globale de Fonctionnement.

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (A.T.E.S.A.T.) DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES COTES D'ARMOR

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée dans son article 7-1 par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001;

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements;

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire détermine les modalités de la rémunération de ce service;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2009 fixant la liste des communes éligibles;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite la mission d'A.T.E.S.A.T. de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor. Les caractéristiques de la mission sont définies dans le projet de convention présenté par le maire au Conseil Municipal. Le représentant légal est autorisé à signer la convention ATESAT et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget. Le conseil municipal sera informé des décisions prises.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE Anne LEROY – 2010

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Anne LEROY pour l'année 2010. En 2009, elle était de **419,42 € par élève**, originaire de Bégard et fréquentant l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Anne LEROY à **432,69 €, soit l'équivalent du coût d'un élève des écoles primaires publiques en 2009**. 55 élèves fréquentant cette école primaire privée à la rentrée de septembre 2009, c'est une somme de **23 797,95 €** qui est à inscrire à l'article 65581 du budget primitif de 2010.

Monsieur Gérard LE CAËR, en réponse à Monsieur Philippe SALIOU, précise « *qu'il n'y a pas légalement d'obligation de communiquer la répartition des enfants de l'école publique* ».

Monsieur Philippe SALIOU signale que les « *comptes de l'école privée Anne Leroy sont présentés lors des assemblées générales* ».

Madame Hélène WAVELET précise « *qu'ils sont principalement communiqués oralement lors des réunions organisées, dans un climat très cordial, avec des échanges d'informations* ».

Monsieur Yvon GARREC ajoute que « la loi n'impose pas de les communiquer mais il est convaincu que la majorité les connaît, alors pourquoi ne pas le dire ? »

Monsieur Yves BOURDON précise que « ce n'est pas notre problème quotidien, on a d'autres choses plus importantes à faire pour le bien des écoles et on respecte la légalité ».

Monsieur Gérard LE CAËR conclut « qu'on pourrait envisager d'étudier tout cela ».

ASSOCIATIONS GENERALES ET LOCALES – SUBVENTIONS 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions pour l'année 2010 aux diverses associations générales et locales, telles que présentées (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6574 du budget).

ASSOCIATIONS GENERALES

INTITULES	SUBVENTIONS		PROPOSITIONS		VOTE
	2009		2010		
Maires de France	(0,3725) X 4677 hbts	1 743	(0,2735) X 4593 hbts	1 257	1 257
S.P.A.		152		152	152
Ass Domicile Action Trégor		122		122	122
AC Trégor / Argoat		152		152	152
Groupement d'Achats Trégor Goëlo		61		61	61
Secours Populaire		61		60	60
Alcool Assistance Croix d'Or		56		56	56
Lutte contre le cancer		274		274	274
Croix Rouge Française		56		56	56
Ligue des droits de l'homme		30		30	30
Justice en Trégor- Argoat		50		50	50
Lutte contre la mucoviscidose Ass "La Pierre le Bigaud"		3 815		3 815	3 815
Ass des Paralysés de France		76		76	76
A.F.M. (Myopathies)		46		46	46
A.P.A.J.H.		46		46	46
ANECAH		0		50	50
A.D.A.P.A.E.I. 22		46		46	46
A.I.R 22 (Insuffisants Rénaux)		46		46	46
Enfance Majuscule - Comité Alexis Danan - Lannion		46		46	46
Pupilles Ecoles Publiques		50		50	50
Pupilles Sapeurs Pompiers		50		50	50
M.N.T.		107		107	107
A.S.P.E.M.A.G		53		53	53
Eau et rivières		152		152	152
TOTAL		7 290		6 853	6 853

ASSOCIATIONS LOCALES

INTITULES	SUBVENTIONS		PROPOSITIONS		VOTE
	2009		2010		
Amicale des Cyclotouristes		839		839	839
Roue d'Or Bégarroise		2 200		2 200	2 200
A/Cavan-Bégard Handball		839		839	839
CSB (football)		11 600		11 600	11 600
<i>exceptionnel</i>			nouveaux équipements	1 400	1 400
Ass Sportive Collège F Clec'h		153		153	153
Association Sportive Bégarroise		1 100		1 100	1 100
<i>exceptionnel</i>			Championnat départemental	500	500
O.M.S.		450		450	450
	"ti pass bear"	4 000	"ti pass bear"	2 000	2 000
Amicale des Boulistes Bégarrois		84		84	84
Association Sportive Golf Club		540		540	540
Badminton		320		320	320
	Achat poteaux & filets	680			
Skol Gouren Béar		500		500	500
	Echange international	100			
Ass Bégard Tennis de table		770		770	770
	critérium départemental 08	100	Coupe Conseil Général	230	230
Karaté Club Bégard		150	ouverture section karaté contact	200	200
Aïkido Bégard		100		100	100
Boxing Club Bégarrois		100	non sollicitée	0	0
Amicale Laïque		9 500		10 000	10 000
Tennis Club/ Amicale Laïque	Emploi associatif/ pour mémoire	4 000	Emploi associatif	8 000	8 000
Pays Bégard Athlétisme			Ancien TGA/Athlétisme	350	350
F.C.P.E.		100	non sollicitée	0	0
Skol Bro Vear		153		153	153
Ecole buissonnière		275		275	275
Clique Bégarroise		520		520	520
Comité des Fêtes Bégard		3 300		3 300	3 300
Comité des Fêtes Botlézan		92		92	92
Comité des Fêtes Gwénézan	en cours de re- création	92		92	92
Comité d'animations Trézélan		92	activités diverses, location tentes, problèmes local	2 500	2 500
<i>Exceptionnel</i>	nombreuses activités	500			
Comité des Fêtes Lanneven		92		92	92
SOUS-TOTAL 1		43 341		49 199	49 199

INTITULES	SUBVENTIONS		PROPOSITIONS		VOTE
	2009		2010		
F.N.A.C.A.	92		92		92
AMMAC/Cols Bleus	non sollicitée		non sollicitée	0	0
A.N.A.C.R.	92		92		92
Amis de la Résistance	92		92		92
U.F.A.C.	92		92		92
Amicale Donneurs de Sang	200		230		230
Club des Retraités	non sollicitée		non sollicitée	0	0
Société de Chasse	153		153		153
Association Colombophile	76		76		76
Champs Tiers Monde <i>Exceptionnel</i>	534		550 1 000		550 1 000
Handicap services CDHS	avec associations générales en 2009	46	46		46
Comité de Jumelage	500		non sollicitée	0	0
Gwallspered	2 000		2 000		2 000
Ar Valeerien Bear	106		106		106
Amicale du Personnel Communal Spectacle pyrotechnique	13 100 plus sono	6 500	13 700 plus sono	6 500	13 700 6 500
C.N.A.S.	2 580		2 810		2 810
Kality Street (roller/BMX)	nouvelle association	300	300		300
Club des Pêcheurs sportifs <i>Exceptionnel</i>	installation juillet 08	200	200 150		200 150
Bégard Cap de Ville (commerçants) <i>Exceptionnel</i>	création octobre 2008	1 000	1 000 550		1 000 550
Tourneurs Armor & d'Argoat sur bois	nouvelle association	100	100		100
Infothéma	nouvelle association	100	100		100
Argoat Armor Plenumorganum <i>Exceptionnel</i>		0	nouvelle association 1 000 2 000		1 000 2 000
En piste pour la Mauritanie			nouvelle association	100	100
Le Village des Elfes			nouvelle association 2009	200	200
Provision / participation dispositif chèques Ti Pass Conseil Général (associations ayant signé une convention)		2 000		3 000	3 000
SOUS-TOTAL 2		29 863		36 239	36 239
TOTAL		73 204		85 438	85 438

INTITULES	PROPOSITIONS 2010	VOTE 2010
ASSOCIATIONS GENERALES	6 853	6 853
ASSOCIATIONS LOCALES	85 438	85 438

TOTAL	92 291	92 291
-------	--------	--------

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX qui « *s'étonne du montant en baisse de l'association des Maires de France, il est précisé que cela est dû au nombre d'habitants pris en compte sur la base légale 2009* ».

« *Concernant l'augmentation importante de la subvention au Comité de Trézélan* », Monsieur Olivier MARTIN explique « *cela par des vols de matériels et l'organisation de nombreuses activités* ».

Monsieur Yves BOURDON précise aussi que « *Les actions menées par le Comité d'Animation de Trézélan, très motivé pour les habitants, ne sont pas rémunératrices : Son bureau rendra des comptes et la répercussion sur la vie amenée dans ce village* ».

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX « *soucieuse de l'implication importante de la commune dans ce comité* », Monsieur Yves BOURDON explique que « *c'est une question à débattre en commission* ».

Monsieur Gérard LE CAËR ajoute que « *le comité de Trézélan se distingue des autres en organisant 8 animations sur l'année qui dépassent largement le cadre de la commune et du canton. Cela s'inscrit dans le domaine du social et de la solidarité* ».

CLUB SPORTIF BEGARROIS - CREATION EMPLOI ASSOCIATIF

Monsieur le Maire signale que la commune a été sollicitée par l'association «Club Sportif Bégarrois» pour l'obtention d'une participation pour un emploi associatif (dispositif du Conseil Général des Côtes d'Armor).

Il précise que, se trouvant dans une année charnière, après avoir connu une forte hausse de ses effectifs les années dernières, l'association de football souhaite, en effet, créer dès que possible un poste d'Educateur-Animateur (Brevet d'état) en CDI à ¾ temps et qu'afin que le Conseil Général participe au financement du poste (6 000 € par année), il convient qu'une collectivité locale soutienne la création du poste à la même hauteur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, près en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, Madame Chantal ROUZIOUX ne prenant pas part au vote, décide de conclure avec le Conseil Général des Côtes d'Armor et le Club Sportif Bégarrois une convention tripartite relative à la création et au financement de cet emploi associatif, d'inscrire au budget 2010 une participation de 2 000 € pour la création de ce poste et d'inscrire au budget des années suivantes une participation de 6 000 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Yvon GARREC « *est favorable à cette création d'emploi associatif au Club Sportif Bégarrois comme pour celui du Tennis Club en 2009. Il n'a jamais été contre l'emploi, mais est inquiet quant à la participation du Conseil Général qui pourrait être remise en cause s'il revenait sur cette politique. Un tiers resterait à financer car évidemment, il n'y aurait pas de licenciement. De plus, c'est un emploi sous rémunéré avec un salaire de 880 € net mensuel* ».

Madame Chantal ROUZIOUX demande « *ce qu'est devenu l'emploi précédemment créé en 2003 par le C.S.B. alors que la subvention n'a jamais diminuée. Au budget présenté il*

manque 20 000 €. Deux problèmes sont posés : la pérennisation de cet emploi et comment peut-on vivre avec seulement 880 € ? De plus, on ne parle pas du financement du C.S.B ».

Monsieur Noël BERNARD répond « qu'il est d'accord sur le problème posé par la faible rémunération ainsi que sur la pérennisation de cet emploi. L'Etat étouffe les communes et le Conseil Général ; ce qui oblige à faire un choix budgétaire en maintenant les postes existants mais pas obligatoirement en créant de nouveaux postes. Pour autant, notre commune montre sa volonté de soutenir les associations. Si un des partenaires ne suit plus, une nouvelle réflexion sera engagée ».

Monsieur Vincent CLECH est « étonné des propos de Madame Chantal ROUZIOUX, Présidente d'un Club de football. Ce n'est pas nous qui décidons, cela est du fait de l'employeur et relève d'une convention nationale du sport fixée par l'Etat ».

Monsieur Yves DAREAU remarque que « Monsieur Yvon GARREC s'inquiète de la fin du financement des emplois associatifs par le Conseil Général. Quand le dispositif des emplois jeunes a été supprimé, les collectivités s'y sont substituées. La politique nationale ne suit pas et les projets en cours sont dangereux pour la démocratie. La résistance politique s'organise. Les besoins existent : on fait tout pour palier cette politique de classe. Le cas du C.S.B. s'inscrit dans la même démarche que pour le Comité d'animations de Trézélan ».

Monsieur Yves BOURDON ajoute que « c'est un des rôles sociaux des élus d'aider le milieu associatif pour permettre aux associations d'encadrer des gamins ».

Monsieur Gérard LE CAËR précise que « les 2 000 € nécessaires au financement de cet emploi associatif en 2010 sont compris dans la subvention globale allouée au C.S.B. Le Conseil Général mène une politique volontariste. Les aides dans le domaine sportif, culturel et de la jeunesse ne sont pas remises en cause. Certains emplois pourraient encore être créés. La commune rend service avec sa participation au tiers ».

INDEMNITE ANNUELLE ALLOUEE AUX POMPIERS RETRAITES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 200 € l'indemnité annuelle 2010 allouée aux pompiers retraités : M. BENECH Francis, M. LE GALLOU Emile, M. PRIGENT Edouard, M. CANN Fernand, M. CANN Jean-Michel, M. JEZEQUEL Michel et M. JAGUIN Victor. (Les crédits nécessaires figurent à l'article 6713 du budget primitif).

LIGNE DE CREDIT – RENOUVELLEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la ligne de crédits à hauteur de trois cent mille euros (300 000 €uros), charge Monsieur le Maire d'en négocier les conditions auprès d'un établissement bancaire et lui donne délégation pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et pour gérer en tant que de besoins cette ouverture de crédits.

BIBLIOTHEQUE						
Moins de 14 ans	4	4	4	4	4	4
14 ans et plus	6	6	6	6	6	6
Famille	11	11	11	11	11	11
Demandeur d'emploi	/	/	/	/	/	/

LIEUX	EUROS					
	TARIFS 2005	TARIFS 2006	TARIFS 2007	TARIFS 2008	TARIFS 2009	TARIFS 2010
MJC, Salle Jean Moulin, Gymnases, Salle de Trézélan, Maison des associations, Maison du Temps Libre						
REUNIONS - SPECTACLES / ENFANTS						
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations de la commune (avec cuisine)	31	31	31	31	31	31
Extérieurs	46	46	46	46	46	46
BALS-SOIREES-APRES MIDI-DIVERS						
Associations (commune prioritairement)	107	107	107	107	107	107
Extérieurs (soirées privées)	305	305	305	305	305	305
STAGES - COURS DIVERS						
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Extérieurs	31/jour/util	31/jour/util	31/jour/util	31/jour/util	31/jour/util	31/jour/util
SALLE D'ANIMATIONS TREZELAN / Particuliers						
(Avec chauffage - Sans cuisine, ni matériel)						
Location week-end	70	70	70	70	70	70
Location 1 journée	/	/	/	/	/	35
Caution	153	153	153	153	153	153
SALLE JEAN MOULIN / Particuliers						
Location salle	70	70	70	70	70	commune 100
Location cuisine						extérieurs 160
Location pour apéritifs (avec verres)						42
Couverts complets						60
Casse ou perte						0.60 € par personne
Caution						Prix d'achat + 10%
						153
Armoripark (location du restaurant)						
1er JOUR						
Salle à la Journée						200
Salle à la 1/2 journée						100
Cuisine, à la journée uniquement (avec la présence impérative d'un professionnel)						200
2ème JOUR						
Salles à la journée						100
Cuisine (mêmes conditions)						100
LOCATION RESTAURANT / BEGARROIS moins 20%						
PARTENARIAT AVEC TOUTE SOCIETE PARTICIPANT A LA PROMOTION ET LOCATION DU RESTAURANT EN PROPOSANT PRESTATION CLE EN MAIN moins 15%						
PRESTATIONS DIVERSES						
Lavage sol (balayage, lavage du sol et sanitaires)						75
Nettoyage complet cuisine (ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle et autres accessoires)						60

LOGEMENTS COMMUNAUX – LOYERS

Le loyer mensuel des logements est au 1^{er} avril 2009 (8 avenue Pierre Perron : 123,20 € et 15 avenue Pierre Perron : 163,49 €). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser ces tarifs.

Considérant que la variation de l'indice INSEE de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2008 au 3^{ème} trimestre 2009 dernier indice publié, a été de 0,3 %, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe le loyer mensuel des logements communaux à compter du 1^{er} mai 2010** : 8 avenue Pierre Perron / 123,57 € et 15 avenue Pierre Perron / 163,98 €.

« Dans le cadre de l'allocation de compensation de la taxe professionnelle allouée par la Communauté de Communes du Pays de Bégard », Monsieur Hervé LE GALL précise « qu'un accord va être conclu entre les communes et la Communauté ».

En réponse à Monsieur Philippe SALIOU sollicitant « une intervention plus fréquente pour l'entretien des zones d'activités », Monsieur Vincent CLECH explique « qu'une concertation a été engagée et qu'après clarification, une convention sera conclue avec la communauté de communes par rapport au fonctionnement et aux interventions de chaque collectivité, pas uniquement pour les zones d'activités ».

Monsieur Yves DAREAU ajoute que « cette évaluation des interventions des communes va permettre de mettre fin aux élucubrations qui ont été dites ici ou là ».

Madame Chantal ROUZIOUX demande pourquoi « la situation de la crèche Ti Poupigou n'est pas plus claire ». Monsieur Gérard LE CAËR lui répond « que la commune de Bégard en profite plus que les autres ».

Monsieur Philippe SALIOU relève « qu'aujourd'hui l'opposition à une réponse à ses demandes de clarification alors qu'avant elles étaient considérées comme des imbécilités ».

Monsieur Gérard LE CAËR précise que « dans le cadre du projet d'aménagement du territoire, il est possible de dire clairement qui fait quoi et où ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 1 577 042,38 €, dont 1 014 000 €, de projets nouveaux. Les travaux routiers se montent à 418 000 € (Kerbabu 150 000 €) et l'aménagement urbain à 150 000 €. Onnote une dépense nouvelle liée à la croissance des effectifs dans les écoles publiques, la construction d'une salle de garderie pour 185 000 € et la transformation des locaux de garderie en salle de classe.

AMENAGEMENT CENTRE VILLE - MISSION MAITRISE D'ŒUVRE
--

Monsieur le Maire signale que, dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Ville, une mise en concurrence a été organisée pour rechercher un maître d'œuvre.

Il précise que la commission « Environnement-Cadre de vie » s'est réunie le 29 janvier 2010 pour examiner les propositions des différents architectes retenus à présenter leur offre et que la présentation du Cabinet POINAS de Vannes semble être la plus intéressante.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette maîtrise d'œuvre au cabinet POINAS, de conclure le marché de prestations intellectuelles correspondant à ce dossier et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 2315-2502 du budget).

S.D.E - DIVERS TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire précise que, le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor a fait procéder à l'étude de divers travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public et de gaz pour 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Avec 26 voix pour et 1 abstention (Mme ROUZIOUX Chantal), décide d'approuver les divers projets suivants présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor :

➤ **Rénovations**

- Commandes EP : 5 horloges astronomiques crépusculaires / 5 900 € TTC
- Gwénézhan : 5 bornes d'éclairage / 5 800 € TTC
- 10 lanternes : suite à entretien / 7 500 € TTC

➤ **Extension Eclairage Public**

- Rue Lann Vear : Eclairage public gendarmerie / 13 500 € TTC

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans les conventions effectuées dans le cadre du transfert de compétences et conformément au règlement.

➤ **Extension Gaz**

- Rue Lann Vear : GC gaz gendarmerie / 950 € TTC (participation commune 100%)

STELE LOUIS STEPHAN - ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune envisage l'acquisition d'un terrain, d'environ 200 m², situé au lieu-dit « Gwern An Pap » à l'entrée de la voie d'accès de la propriété de Monsieur et Madame PRETRE en vue d'aménager l'espace dédié à la stèle « Louis Stéphan », jeune bégarrois assassiné par les allemands en 1944 (voir plan joint).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une surface approximative de 200 m² de la parcelle cadastrée section ZH 0089 appartenant à Monsieur et Madame PRETRE, de nommer Maître LE MONIER, notaire à Cavan, Bureau annexe pour établir l'acte notarié et le Cabinet AT OUEST, géomètres à

GUINGAMP pour établir les documents d'arpentage et d'autoriser Monsieur le Maire à payer tous les frais afférents à ce dossier (actes, bornage...)

ACQUISITION PROPRIETE LE GUILCHARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune envisage l'acquisition de la propriété située 16 rue de l'Hôtel de Ville, cadastrée section AW n° 121 et appartenant aux Consorts LE GUILCHARD.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la propriété des consorts LE GUILCHARD cadastrée section AW n° 121 au prix de 10 000 €, de nommer Maître LE MONIER, notaire à Cavan, Bureau annexe pour établir l'acte notarié et le Cabinet AT OUEST, géomètres à GUINGAMP pour établir les documents d'arpentage et d'autoriser Monsieur le Maire à payer tous les frais afférents à ce dossier (actes, bornage)

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION ANTICIPEE / TREZELAN ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT

Monsieur le Maire signale qu'une ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone NASp (parcelle B 286) est proposée pour la création d'un lotissement communal à Trézélan ainsi que la modification du règlement, de l'article 7 de la zone UC du Plan d'Occupation des Sols (valant Plan Local d'Urbanisme) en vigueur.

Il propose de confier au cabinet JORAND & MONGKHOUN, déjà chargé de la révision du P.L.U., cette mission de modification qui se décomposerait en deux phases : La première, comprenant la mise en forme du dossier de modification et la seconde, la mise au point du dossier définitif pour approbation. La rémunération de cette mission s'élèverait à un montant de 2 370 € HT. (plus coût d'une réunion et d'un dossier supplémentaires, si nécessaire : 270 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de confier cette mission au Cabinet JORAND-MONGKHOUN et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 202-1403 du budget).

GROUPE SCOLAIRE BALORE - PROJET DE GARDERIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune envisage la création d'une nouvelle garderie au groupe scolaire Baloré dont le montant est estimé à 185 000 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil général et de la Communauté de Communes du Pays de Bégard.

ECOLE DE TREZELAN - MATERIELS INFORMATIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune envisage l'acquisition de divers matériels informatiques à l'école de Trézélan dont le montant est estimé à 2 800 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'achat de ces matériels informatiques.

DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2010

VOIRIE	descriptif	reports 09	2010	
DIVERS				
	panneaux code de la route		7 000	
	"city dog" supplémentaires (2)		3 000	
	remise en état des poteaux incendie		3 000	
	sécurisation : panneaux animés (2) ou dos d'âne (4)		15 000	
	et essais peinture (provision)	0		28 000
AMENAG^t URBAIN				
	première phase	21 208	150 000	
		21 208		150 000
VOIRIE CAH-fonds de concours en régie				
	Kerbabu	218 737	150 000	
	voirie serres		28 000	
	rue Jules Ferry-logts C A H		30 000	
	entrée rue Jules Ferry		15 000	
	rue E. Renan		2 000	
	aménagt entrée de ville Ru Gwenn		15 000	
		218 737		240 000
TOTAL VOIRIE		239 945		418 000
ECLAIRAGE PUBLIC				
	5 horloges astronomiques	57 351	coût total sans subvention SDE = multiplié par ~ 1,67	
	rénovation diverses lanternes		3 000	
	rempl. de 5 bornes d'ambiance		4 500	
	éclairage et gaz nlle gendarmerie		3 500	
	57 351		13 000	24 000
TERRAINS				
	acquisition terrains (consorts Le Guilchard, stèle L. Stéphan)	33 345		
	P L U	10 717	10 000	
		44 062		10 000
TOTAL		341 358		452 000

BATIMENTS	descriptif	reports	2010	
SERVICES TECHNIQUES		21 941		
		21 941		0
GROUPE SCOLAIRE		3 500		
	école maternelle :			
	rempl. Baie coulissante		3 500	
	rideaux occultants dortoirs		1 000	
	école primaire			
	fourn. et pose rideaux dans salle de proj.		1 500	
	garderie			
	nouveau bâtiment		185 000	
		3 500		191 000
ECOLE DE TREZELAN				
	classe maternelle :			
	rénovation		7 000	
	éclairage encastré -trx régie-		1 000	
	salle de restauration	172 727	230 000	
		172 727		238 000
M J C		2 000		
	modif. Tableau élect. Scène		2 000	
		2 000		2 000
SALLE TREZELAN				
	remplacement baie coulissante		3 500	
		0		3 500
MAISON ASSOCIATIONS				
	démolition des préaux		4 000	
		0		4 000
SALLE J. MOULIN				
	remplacement porte cuisine/salle		1 500	
	fenêtres double vitrage dans cuisine		3 000	
		0		4 500
SALLE OMNISPORTS		10 000		
	porte principale + issue de secours		8 000	
		10 000		8 000
SALLE DE LUTTES				
	reprise cloison côté csb		2 000	
		0		2 000
ESPACES PUBLICS				
	résidence des poètes : jeux	0	5 000	
				5 000
EGLISE VILLE		8 598		
		8 598		0
EGLISE TREZELAN				
	vitraux au dessus porche d'entrée		11 000	
		0		11 000
CIMETIERES				
	2 columbariums		10 000	
		0		10 000

		TOTAL	218 766	479 000
MATERIELS	descriptif	reports	2010	
MAIRIE				
	mobilier / bureautique		10 000	10 000
		0		
SALLE J. MOULIN	congélateur		500	500
ECOLES	Ecole maternelle	918		5 500
	Lits superposés		2 000	
	Ecole primaire			
	relieuse	400		
	2 lecteurs cd mp3	300		
	Trézélan			
	informatique- 5 portables (cm1/cm2)	2 800		
	mobilier materiel	2 000		
	2 918			
S. TECHNIQUE				53 000
	achat d'une épareuse		41 000	
	aérateur		4 000	
	divers		3 000	
	benne-caisson de rangt tables et bancs		5 000	
	0			
DIVERS				14 000
	extincteurs		1 500	
	poubelles, conteneurs, corbeilles ...		3 000	
	achat défibrillateur		3 000	
	achat 20 tables et 40 bancs		3 500	
	sous-tapis pour salle de lutte		3 000	
TOTAL		2 918		83 000

BUDGETS ANNEXES

ARMORIPARK

Les prévisions budgétaires s'équilibrent en dépense et en recettes d'exploitation à 809 000 € et à 188 823 € en section d'investissement.

ARMORIPARK - SITE INTERNET - REFONTE ET AMELIORATION

Monsieur le Maire signale qu'une mise en concurrence a été effectuée pour rechercher un prestataire qui serait chargé de modifier le site internet existant du parc de loisirs en ce qui

concerne la charte graphique et quelques fonctionnalités, et surtout améliorer le référencement.

Il précise qu'après étude des différentes offres, la proposition de la société « A.F.E. » semble être la plus avantageuse (Mise à jour du site dynamique : 1 500 € HT et prestations de service : Forfait par mois de 150 € HT pendant 48 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de confier à la société A.F.E. la refonte et l'amélioration du site internet d'Armoripark, de conclure le contrat correspondant avec cette société et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits sont inscrits à l'article 6156 du budget annexe « Armoripark »).

Mademoiselle Cécile BOETE précise que « *Armoripark ouvre le lendemain samedi 3 avril 2010. Une nouvelle plaquette a été réalisée. Le dimanche de Pâques, l'association des commerçants « Cap de Ville » y organise une chasse à l'œuf. Un nouveau toboggan « le pentogliss » va être installé en juin. Une animation sera organisée le 18 juin pour son inauguration et les 20 ans du parc de loisirs ».*

ASSAINISSEMENT

Pour le service d'assainissement, les prévisions se montent à 256 000 € en section de fonctionnement et à 600 634 € en investissement.

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CLECH, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **52 674,23 euros**, avec 21 voix pour et 6 abstentions 6 abstentions (MM. GARREC Yvon, LE BRAS Christine, SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier, ROUZIOUX Chantal), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	EUROS
Pour mémoire : prévision budgétaire 2009	
Virement à la section d'investissement	27 240,00
Résultat de l'exercice	
Excédent 2009 : 52 674,23	
Excédent antérieur : 0	
Exécution du virement à la section d'investissement	52 674,23
Affectation complémentaire en réserve en section d'investissement	
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)	

ASSAINISSEMENT - ASSISTANCE & CONSEIL
--

Monsieur le Maire signale qu'il convient de renouveler la mission d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public d'assainissement collectif délégué par affermage pour les exercices 2010 à 2021 inclus.

Les éléments de la mission sont les suivants :

- suivi physique des infrastructures, ouvrages et équipements du service,
- rapport sur le prix et la qualité du service (annuellement),
- autres prestations d'assistance et de conseil (contrôle des tarifs du délégataire, étude de simulation tarifaire à la demande du bénéficiaire, renseignements et conseil d'ordre administratif, technique ou financier...)

Pour cette mission d'assistance-conseil, la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) propose une offre à 1 400 € HT par an (soit 1 674,40 € TTC) pour une durée de douze ans soit un montant total de 16 800 € HT (soit 20 092,80 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la D.D.T.M. pour la mission d'assistance conseil pour le suivi de la gestion du service public d'assainissement collectif pour un montant total de 16 800 € HT sur douze ans (1 400 € HT/an) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits à l'article 6226 du budget annexe « assainissement »).

ZONE D'ACTIVITES

Les prévisions budgétaires s'équilibrent en dépense et en recettes à 37 977 € en section d'investissement.

RESIDENCE DES POETES

Les prévisions budgétaires s'équilibrent à 98 485 € en section d'investissement.

RESIDENCE KONVENANT GWEN

Les prévisions budgétaires s'équilibrent à 869 094 € en section d'investissement.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Avant ces votes, Monsieur Gérard LE CAËR, Maire de Bégard quitte la séance à 20h10. Monsieur Vincent CLECH prend la présidence de l'assemblée.

Budget "Ville de BEGARD" et budgets annexes "ARMORIPARK", "ASSAINISSEMENT", "ZONE D'ACTIVITES", "RESIDENCE DES POETES", "RESIDENCE KONVENANT GWENN": les comptes administratifs 2009 et les comptes de gestion 2009 sont adoptés avec 21 voix par la majorité ; 6 abstentions (M. GARREC Yvon, M. SALIOU Philippe, Mme HAMON Jacqueline, M. MARTIN Olivier, Mme LE BRAS Christine, Mme ROUZIOUX Chantal).

DEBAT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée municipale à 20h15 et invite les élus à prendre part au débat budgétaire.

Monsieur Yvon GARREC trouve que *« les années se ressemblent et se suivent. Ce budget est gris comme le temps et manque de perspective à long terme sauf l'aménagement du centre ville. Millésime rare, il est corrosif et va étriller les citoyens. Ce sont les plus modestes qui vont encore payer. Les taux d'imposition communale vont augmenter de 2%, avec aussi du Département et de la Communauté de communes qui en remettent une couche. Les oiseaux de mauvais augures avaient raison : De plus la PFR va arriver sur les feuilles d'imposition. En moyenne, le surcoût d'imposition va être de 80 à 100 € pour un foyer fiscal. Les taux n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années, mais ils sont les plus élevés du secteur et notre commune est très mal placée en étant troisième des communes les plus chères. C'est la saignée générale. Avec des taux et des bases plus élevés qu'ailleurs. On peut comparer le budget au « bonhomme Michelin » (gros fonctionnement par rapport à l'investissement). L'annuité de la dette augmente ainsi que les emprunts. L'autofinancement est chétif, réduit à une taille de guêpe. Pas un centime, n'est prévu pour la voirie rurale en 2010. La population est en baisse. La majorité se glorifie du grand nombre de ses associations mais il y en a partout. A Bégard, on subventionne en moyenne à 20 € par habitants alors qu'au niveau national, c'est 50 €. On nous reproche de ne pas faire de propositions mais ce n'est pas le rôle de l'opposition. Cette année, on va le faire quand même : Il serait intéressant de réduire de 33 000 € le fonctionnement et baisser de 15% les indemnités des élus ; la commune de Bégard a un retard considérable et grave dans le domaine de l'accessibilité (pas de toilettes pour handicapés à la mairie par exemple), nombre d'emplois réservés aux handicapés (loi 2005). Dans le cadre de l'aménagement du centre ville, on est hostile à la couverture d'une place. Les logements sociaux situés avenue Pierre Perron sont indignes : il faudrait voir le programme pluriannuel de rénovation de la communauté de communes. Armoripark pourrait être associé au camping et au Palacret avec transfert à la communauté de communes dans le cadre de sa compétence tourisme ».*

Madame Chantal ROUZIOUX exprime *« sa grande déception. Il n'y a pas d'innovation dans la présentation ni d'analyse. L'équilibre financier est fragile. Des jeux de reports sont effectués en 2009 ainsi que pour l'exercice 2010. On note toujours le même scénario avec des résultats de fonctionnement à la baisse et l'annuité de la dette représente un trou important. On va demander plus d'effort fiscal aux bégarrois car les bases d'imposition ont augmenté de plus de 1,26 % et les taux sont très élevés. L'autofinancement n'étant que de 6 %, la commune doit avoir recours à l'emprunt. Mais pourquoi faire ? La construction d'une nouvelle garderie ne représente que 18%. Une seule nouveauté l'aménagement du centre ville. Quelques efforts ont été faits dans le domaine associatif. Une réelle analyse s'impose pour une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement car il faut faire des choix en fonction de ses moyens ».*

Monsieur Yves DAREAU remarque *« les effets oratoires de l'opposition, mais pour ne rien dire. Il y a toujours focalisation sur les indemnités des élus : on retrouve ces mêmes propos dans le « petit journal » d'extrême droite du début du siècle. L'opposition se contredit : En 2006, elle préférerait une augmentation régulière des impôts alors qu'en 2009, elle réclamait une baisse. On entend le même discours depuis 2001 avec toujours des contre-argumentations. Le bouclier fiscal résulte de votre groupe politique. Ce budget est sain avec un million d'investissement et des engagements en direction de la jeunesse et des écoles ».*

Monsieur Vincent CLECH fait part « de la stabilité dans le budget 2009, ne montrant pas d'érosion avec de nombreux investissements et une maîtrise du budget de fonctionnement. Le programme de 2008 donne une vision de tous les gros travaux à réaliser. L'aménagement du quartier de Kerbabu redessine la ville. Tous les travaux engagés vont aider les entreprises. Ce budget est tourné vers l'avenir pour construire le Bégard de demain. Les services publics très appréciés ont un coût ».

Monsieur Noël BERNARD précise que « d'année en année, l'opposition choisit toujours les mêmes morceaux : en 2002 tutelle de la Sous-Préfecture ; en 2003 clignotant à l'orange ; en 2004 semelle de plomb ; en 2005 budget terne ; en 2006 emprunt englouti par les annuités ; en 2007 dépôt de bilan pour le parc ; en 2008 copier-coller ; en 2009 les impôts augmentent de 2,5% car pas de baisse des taux ; en 2010 saignée générale. C'est une oraison funèbre avec toujours les mêmes sujets : la dette plus importante que la moyenne départementale alors qu'en réalité elle baisse. Il ne faut pas confondre taux d'imposition et impôt payé par le contribuable. La majorité communique tous les chiffres et les comparatifs en commission finances en présence de la comptable du Trésor ainsi qu'au conseil municipal. Les dotations de l'état, panier du maire, sont de 2% par rapport à l'inflation. Les équipements sont remarquables, la commune connaît une grande attractivité avec l'élargissement de l'assiette fiscale grâce aux nouveaux habitants. 50% des bégardois sont partiellement ou totalement exonérés d'impôts. L'augmentation de la fiscalité est raisonnable et opportune au moment où il y a une baisse des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Malgré les incertitudes de l'état, on répond aux demandes, notamment dans le domaine de l'enfance. On est traité de « potiches » alors que la loi autoriserait à avoir 8 adjoints et à Bégard, il n'y en a que 7 et 2 élus délégués. Il faudrait comparer le nombre d'adjoint proportionnellement au nombre d'habitants des autres communes du canton. Comment peut-on mettre en doute le travail des élus : ce sont des arguments populistes de droite extrême. Cela dénote un climat malsain ».

Monsieur Gérard LE CAËR pense que « le budget présenté est ambitieux. Budget qui en fonctionnement répond aux différentes demandes des services et de la population ainsi que des associations et conforme à notre programme électoral, présenté il y a un peu plus de deux ans. Nos charges de personnel sont maîtrisées, les tarifs communaux – cimetières, droits de place, bibliothèque ainsi que les tarifs de location des salles communales - restent inchangés et notre aide envers le monde associatif avoisine les 100 000 €, aide à laquelle, il ne faut pas oublier le soutien logistique et matériel des services techniques. Nous participons aussi à la création d'un emploi associatif au CSB qui mène depuis une quinzaine d'années une véritable politique de formation envers ses jeunes licenciés. Il faut souligner aussi le maintien de nos engagements envers l'école privée catholique Anne Le Roy, engagements que nous respectons au travers de la loi. Pour ce qui est de l'investissement, nous dépassons la barre du million d'euros, 1 million 14 mille exactement d'investissements purs (+ 427 000 € pour Konvenant Gwenn ⇒ 1 441 000 €), hors remboursement de la dette. Il s'agit notamment des grands travaux de réaménagement, d'embellissement du quartier de Kerbabu, de la construction du restaurant scolaire de Trézélan, du lancement de l'aménagement du Centre Ville et encore de la construction de la nouvelle garderie au groupe scolaire public de Baloré, rendue indispensable par la montée en charge des effectifs. Compte tenu des investissements à réaliser et de la création d'infrastructures jugées indispensables au bon fonctionnement de la commune, notre groupe, après débat, a proposé de relever de 2% (et non 2 points) les taux d'imposition, non touchés depuis 2004. Des nouveaux services sont nécessaires sur notre territoire, la contribution des uns et des autres l'est aussi pour parvenir à concrétiser nos projets, utiles à notre développement, à notre marche en avant, raisonnée et raisonnable. Il faut rappeler que 20 % de nos concitoyens sont dégrévés et 30% partiellement

dégravées de taxe d'habitation, ce sont les classes moyennes qui en paient le tribut, dommage que ceux qui sont protégés par le bouclier fiscal ne puissent pas être mis à contribution. Ca viendra, je l'espère un jour. Cela dit, il faut relativiser cette augmentation de 2% puisqu'elle se traduira, pour celles et ceux qui devront s'en acquitter, par une augmentation moyenne de 22 € par foyer fiscal. Cette augmentation est d'ailleurs très adoucie, voire plus que neutralisée par une baisse significative du prix de l'eau et l'assainissement. On peut aussi remarquer que bon nombre de collectivités, quelles qu'elles soient, relèvent leurs taux d'imposition, bien plus fortement d'ailleurs que chez nous. Cela ne se fait pas de gaîté de cœur mais entre la volonté d'investir, de soutenir l'économie locale et la défaillance de l'état qui nous gouverne en terme d'aides financières, il n'y a pas beaucoup d'alternative. C'est sur nos gouvernants et non sur les élus locaux que doit peser la responsabilité des manques financiers et donc des conséquences sur le service public local. De l'argent, il y en a, mais il est injustement réparti en France, comme sur la planète. Il y a des disproportions qui ne sont plus acceptables : un enfant sur cette terre meurt de faim toutes les 7 secondes pendant ce temps 7 500 traders empochent un pourboire de 2 milliards d'euros pour bons et loyaux services au profit des actionnaires ou qu'un ministre loue quelque 120 000 € un jet privé pour un petit tour dans les airs. C'est scandaleux, il faut réduire ces inégalités criantes, ces injustices, honte de l'humanité...

Pour terminer ces propos, il faut citer les bonnes relations que nous avons avec la communauté de communes du Pays de Bégard. Les responsabilités et compétences de chacune des collectivités sont identifiées et sont lisibles financièrement au travers de convention que chaque commune du canton va d'ailleurs signer avec la communauté de communes. On sait désormais qui fait quoi, qui paie quoi. La signature prochaine des contrats de territoire avec le Conseil Général permettra d'obtenir des financements pour nos investissements en cours et à venir ».

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget "Ville de BEGARD" et budgets annexes "ARMORIPARK", "ASSAINISSEMENT", "ZONE D'ACTIVITES", "RESIDENCE DES POETES", "RESIDENCE KONVENANT GWENN": les budgets primitifs 2010 sont votés avec 21 voix pour par la majorité et 6 voix contre (M. GARREC Yvon, M. SALIOU Philippe, Mme HAMON Jacqueline, M. MARTIN Olivier, Mme LE BRAS Christine, Mme ROUZIOUX Chantal).

Réponse à une question de Madame Chantal ROUZIOUX

Le questionnaire adressé aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans a été retourné en grand nombre avec plus de 600 réponses sur 1 200.

Monsieur le Maire déclare la fin de la séance à 21H15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SESSION DU 02 AVRIL 2010**

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gérard LE CAËR

Lucie BOUCHER

SEANCE DU 2 AVRIL 2010 SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS
--

DANIEL Marie-Louise		LE BRUN Marcel	
CLECH Vincent		LE BALCH Annick	Absent excusé
BOETE Cécile		LE FLOCH Eric	
BERNARD Noël		CHEVALLEREAU Christelle	
WAVELET Hélène		LE BELLEC Yvon	
BOURDON Yves		BOUCHER Lucie	Secrétaire de séance
OFFRET Arlette		LE GLAS Nicolas	
DAREAU Yves		GARREC Yvon	
KERELLO Emilienne		LE BRAS Christine	
JAGUIN Jean-Yves		SALIOU Philippe	
GRELET Odile		HAMON Jacqueline	
LE GALL Hervé		MARTIN Olivier	
BERNARD Cinderella		ROUZIUX Chantal	